



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PRESTATIONS DE TRANSPORTS
COLLECTIFS AVEC CHAUFFEURS - LOT N°3
TRANSPORTS EN AUTOCAR AVEC
CHAUFFEUR POUR LES TRAJETS DANS LES
ENVIRONS DU CENTRE DE VACANCES LES
PRIMEVERES A HABERE-POCHE EN HAUTE-
SAVOIE (74)**

**DÉCISION N° DM-23-265
EN DATE DU 20 JUIN 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP et le JOUE le 13/03/2023 relatif au marché de prestations de transports collectifs avec chauffeurs - lot n°3 transports en autocar avec chauffeur pour les trajets dans les environs du centre de vacances les primevères à Habere-poche en Haute-Savoie (74)

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 08 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société SAS VOYAGES GAL jugées économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement des offres ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SAS VOYAGES GAL domiciliée au 45 Impasse des Contamines 74930 PERS-JUSSY - représentée par M. Ludovic GAL- le marché de prestations de transports collectifs avec chauffeurs - lot n°3 transports en autocar avec chauffeur pour les trajets dans les environs du centre de vacances les primevères à Habere-poche en Haute-Savoie (74) ;

Les prestations donnent lieu à accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT.

La durée du marché est fixée à 1 an à compter du 1^{er} septembre 2023, et peut être reconduit de manière tacite trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230620-lmc1H10949H1-AR Date de réception en Préfecture : 20/06/2023 Date de Publication : 20/06/2023

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230620-lmc1H10949H1-AR
Date de réception en Préfecture : 20/06/2023
Date de Publication : 20/06/2023